

## [Parution](#)

### **Publication de l'état des lieux : Patient et professionnels de santé - décider ensemble**

Concept, aides destinées aux patients et impact de la « décision médicale partagée »

Par: Haute Autorité de Santé /

Publié le : 03 Décembre 2013

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

### **Fichiers**

- [Patient et professionnels de santé - Décider ensemble HAS 2013 \(0.89 Mo\)](#)

### **Poursuivre la réflexion**

*Le dossier complet est disponible via le lien situé à droite.*

### **Introduction du dossier**

Cet état des lieux relatif à la décision médicale partagée est une autosaisine de la Haute Autorité de santé (HAS).

Il est initié par le service Bonnes pratiques professionnelles (SBPP) et s'inscrit dans la continuité de réflexions méthodologiques antérieures de ce service, notamment autour de l'information des patients et des usagers du système de santé et de leur implication dans l'élaboration des recommandations de bonne pratique (1-6).

Il répond à l'un des objectifs institutionnels, à savoir « promouvoir l'association des patients à la qualité et à la sécurité de leur prise en charge », et au besoin identifié d'une réflexion transversale des services de la HAS autour de la décision médicale partagée (7).

Cet état des lieux a pour objectif de décrire :

- l'état des connaissances relatives au concept de décision médicale partagée, aux outils d'aide à la décision destinés aux patients et à leurs impacts ;
- l'état des pratiques relatives à la mise en oeuvre de la décision médicale partagée en France, au travers des enquêtes de pratiques françaises.

Il permettra dans un second temps, s'il y a lieu, d'élaborer des propositions en vue de soutenir la décision médicale partagée au travers des productions de la HAS, notamment celles destinées au patient, en vue de l'aider à prendre part, avec un professionnel de santé, aux décisions concernant sa santé.

La méthode utilisée pour rédiger cet état des lieux repose sur l'analyse :

- de la littérature relative à la décision médicale partagée, aux outils d'aide destinés aux patients et aux enquêtes de pratiques réalisées en France, à partir d'une stratégie de recherche documentaire décrite en annexe 1, comprenant :
  - l'exploitation du fonds documentaire de la HAS sur la décision médicale partagée,
  - la consultation des sites des principales agences d'évaluation françaises et internationales et des sites spécialisés sur la décision médicale partagée,
  - une recherche systématique sur bases de données ;
- du retour d'expérience des différents services de la HAS ayant mené une réflexion autour de la décision médicale partagée ou ayant élaboré des documents d'information et guides destinés aux patients ou des outils d'aide à la décision médicale partagée ;
- des avis d'experts francophones ayant publié sur cette question et d'associations de patients consultés par voie électronique sur la version initiale de ce document.

Cet état des lieux ne traite pas :

- de la décision partagée entre professionnels de santé (ex. réunion de concertation pluridisciplinaire) ;
- de la décision médicale partagée entre le patient et le médecin en vue de l'inclusion d'un patient dans un protocole de recherche clinique ;
- des systèmes d'aide à la décision destinés spécifiquement aux médecins ou plus largement aux professionnels de santé. Une étude récente a été publiée à ce sujet notamment autour des logiciels d'aide à la prescription (8) ;
- de la diffusion publique vers les usagers de données relatives à la qualité des soins, pour laquelle des revues de littérature (9) et un guide méthodologique à destination des organismes diffusant de l'information ont été publiés (10).

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

Sommaire